

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-475232



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Société :

Autre :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

I. BERRADA SOUNI CHAKIL
Ophtalmologiste
Galerie Familia Angle Rue Jura
Av. Vergne 3ème Étage Maârif
Casablanca - Tél : 05 22 99 45 681

Cachet du médecin :

Date de consultation : 07/02/2020

Nom et prénom du malade : JAWIAZ, zahra Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

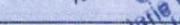
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 07/02/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27.02.2020 C2	ABRADA SOUNI CHAKIB Ophtalmologiste 1 Avenue Rue Jura El Pêche Maârif 900 420		250,00	BERRADA SOUNI CHAKIB Ophtalmologiste Galerie Familia Avenue Rue Jura 1 Av. Vergne 3ème étage Maârif Casablanca - Tél. 052 299 420

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
	07/02/2020	99,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Docteur BERRADA SOUNI Chakib

Spécialiste des Maladies et Chirurgies des yeux

Strabologie - Lentilles de Contact - Laser - Angiographie

Lazik - Cataracte au Lazer

Membre de La Société Française d'Ophtalmologie

Agree Pour Permis De Conduire



الدكتور براادة السنی شکیب

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب الدول عدسة الاتصال - الليزر - أخبيوغرافي
لزيك - إزالة الجلالة بالليزر

عضو الجمعية الفرنسية لـ أمراض العيون
مرخص إعطاء الشهادة للقدرة على القيادة

Dr. BERRADA SOUNI CHAKIB
Ophtalmologiste
Galerie Familia Angle Rue Jura
et Av. Vergne 3ème Etage Maârif
Casablanca - Tel : 05 22 99 45 68

07.02.2020

الدار البيضاء ، في :

Enct. Chakib - Zakkaria

24.60

- Frakihex.

My



19/3/1

4/4

ZENITH Pharma
AMM N° 218/16 DMP 21/NRQ
PPV : 24,60 DH

75,

- Lassopha

My



19/3/1

LEVOPIHTA 0.05%
Collyre 5ml
ZENITH PHARMA
PPV : 75.00 DHS
AMM N° 47 DMP 21/NRQ

LOT 14
EXPI 2022

99/60

الدواء المركب
Pharmacie El Manar
Dr. Naiwa Bengani
320, Bd. Oum Errabbi, Oulfa
Casablanca - Tel : 05 22 93 28 29

Dr. BERRADA SOUNI CHAKIB
Ophtalmologiste
Galerie Familia Angle Rue Jura
et Av. Vergne 3ème Etage Maârif
Casablanca - Tel : 05 22 99 45 68

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Docteur BERRADA SOUNI Chakib

Spécialiste des Maladies et Chirurgies des yeux

Strabologie - Lentilles de Contact - Laser - Angiographie

Lazik - Cataracte au Lazer

Membre de La Société Française d'Ophtalmologie

Agrée Pour Permis De Conduire



الدكتور براادة السنی شکیب

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب الجول عدسة الاتصال - الليزر - أخنيوغرافي

لزيك - إزالة الجلالة بالليزر

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

مرخص إعطاء الشهادة للقدرة على القيادة

Dr. BERRADA SOUNI CHAKIB
Ophtalmologiste
Galerie Familia Angle Rue Jura
et Av. Vergne 3ème Etage Maârif
Casablanca - Tel.: 05 22 99 45 68

دار البيضاء ، في : ٢٠٢٠.٢.٢٥
Enf. Jérémie. Zahra

Le myopie de l'enfant (en + Monture) →
v. Antireflet

$$\begin{aligned} \text{LHS} &= (180^\circ - 1,75^\circ) - 2,50^\circ, \\ \text{RHS} &= (10^\circ - 2,10^\circ) \end{aligned}$$

OPTIQUE CHEKIFIENNE
Opticien - Optométriste
19, Rue Ben Mguild Hay Laayoune
Casablanca - Tel.: 06 01 76 66 44

Dr. BERRADA SOUNI CHAKIB
Ophtalmologiste
Galerie Familia Angle Rue Jura
et Av. Vergne 3ème Etage Maârif
Casablanca - Tel.: 05 22 99 45 68

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES OPTICIENS DU MAROC

OPTIQUE CHERIFIENNE

(opticien spécialiste)

89, Rue Beni M Guild

Casablanca



النظارات الشريفة

اختصاصي في النظارات البصرية

89، زنقةبني امكيد الدار البيضاء

الهاتف: 0661766644

Tél : 0661766644

Ordonnance de M. le Docteur :

BELLAHD SOUNI HAKIB

N° 003725

N° de nomenclature 4-8

Correspondant à la prescription 17/2

LOIN	OD: (185-125)-2,00 OG: (10-2)	PRES	OD: OG:
------	----------------------------------	------	------------------------

FOURNITURE

Montures : *Al Raja*

900,- *Al Raja*

Verres : *Optique Cherifiennne*

600,- *Optique Cherifiennne*

..... *Opticien Optométriste*

520,- *Optique Cherifiennne*

Total : *RHUC ESPECE*

2020,- *RHUC ESPECE*

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca le : 18/02/2020

M/ou Mme : *JACKIE ZAKARIA*

OPTIQUE CHERIFIENNE
Opticien - Optométriste
89, Rue Beni Mguild Hay Laâyoune
Casablanca - Tel: 06 61 76 66 44